

Vendredi 7 octobre 2016

Membres du sous-comité ERRE

Considérez-vous que les 338 députés de la 42^e législature du Canada sont une représentation équitable de la population canadienne? Je ne le crois pas. Un étranger qui regarderait un vote sur la CPAC pour la première fois penserait que la nation canadienne est constituée d'hommes de race blanche âgés. Ce n'est pas le cas.

Nous élisons actuellement un Parlement qui ne représente pas équitablement les intentions des électeurs. La répartition actuelle des sièges ne correspond pas aux suffrages exprimés par parti. Sur la base des preuves présentées par les experts au Comité ERRE, je suis d'avis qu'un des facteurs essentiels dans l'intention de vote des électeurs est l'appartenance politique et non le candidat. Puisque les électeurs votent pour des partis, nous devrions répartir les sièges au prorata des suffrages réellement exprimés.

Je définirais l'équité des élections par l'exactitude avec laquelle le pourcentage (ou la proportion) de sièges à l'Assemblée législative reflète le pourcentage des suffrages exprimés. Je considère l'équité comme étant le critère le plus important de l'évaluation d'un modèle électoral.

Je préférerais un député qui partage mes valeurs même s'il vit à 500 km de chez moi plutôt qu'un député qui vit à côté de chez moi, mais qui ne partage pas mes valeurs. Grâce à la technologie, nous n'avons plus à tenir compte de la distance géographique lorsque nous envisageons une réforme du système électoral. Si je veux discuter face à face avec mon député, je peux utiliser Skype.

Le recours aux systèmes électoraux basés sur des circonscriptions électorales uninominales constitue le plus grand obstacle à la proportionnalité. Ces modèles uninominaux au sein desquels le gagnant emporte tout faussent les résultats électoraux en raison du grand nombre de votes perdus ou de votes qui n'élisent personne.

En raison du manque de proportionnalité des modèles électoraux uninominaux, le Parlement du Canada devrait rejeter toute réforme du système électoral dont la « magnitude des circonscriptions » est égale ou inférieure à un député.

Afin d'obtenir un degré de proportionnalité adéquat, je recommande au Parlement du Canada d'adopter un mode de scrutin proportionnel dont la « magnitude des circonscriptions » est égale ou supérieure à cinq députés.

Je recommande également ce qui suit :

1. que les prochaines élections se tiennent les samedis comme en Australie (les Australiens profitent du jour des élections pour célébrer la démocratie);
2. que le vote devienne obligatoire;
3. que l'âge du droit de vote soit abaissé à 16 ans;

4. que le vote en ligne ne soit pas envisagé pour des raisons de sécurité et d'intégrité (je vote toujours par bulletin spécial – un trop grand nombre de Canadiens et Canadiennes ne sont pas au courant de cette option); et
5. compte tenu de la loi sur les élections à date fixe, que les Canadiens et Canadiennes résidant au Canada puissent s'inscrire au vote par bulletin spécial en dehors de la période électorale (comme les citoyen(ne)s canadien(ne)s résidant à l'étranger qui ont le droit de s'inscrire au vote par bulletin spécial en tout temps);
6. qu'aucun(e) citoyen(ne) canadien(ne) résidant à l'étranger ne se voit refuser son droit de vote pour quelque raison que ce soit;
7. que la prorogation du Parlement nécessite le consentement du Parlement;
8. que la dissolution du Parlement déclenche automatiquement la période électorale;
9. que le Parlement soit considéré comme dissout au plus sept jours après la date du congé d'été de l'année du déclenchement des élections (obligeant la tenue de la campagne électorale au cours des journées ensoleillées d'été);
10. que la période électorale soit restreinte à moins de 40 jours;
11. que le Parlement soit rappelé au plus tard 60 jours après une élection;
12. que les règles qui régissent les débats des chefs soient codifiées et mises en place au moins 365 jours avant la prochaine date des élections.

Sincèrement,

**Ken Szijarto
Ramara (Ontario)**